

Associates qui a été déposé à la Chambre et qui prône des hausses de droits dans la Voie maritime du Saint-Laurent, et que la Chambre et les comités compétents auront l'occasion de débattre cette question d'importance nationale?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà laissé entendre que le rapport Carr a été déposé aux fins d'une discussion aussi complète que possible, ce qui entraîne, naturellement, la participation au débat de tous les députés de la Chambre.

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ATTAQUE CONTRE UN PÉTROLIER LIBÉRIEN—L'EXPRESSION DE LA RÉPROBATION DU GOUVERNEMENT CANADIEN

M. Andrew Brewin (Greenwood): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-il en mesure de répondre à la question que je lui ai posée hier au sujet de l'attaque dirigée contre un pétrolier libérien dans le détroit de Bab El-Mandeb?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur. L'attaque dirigée contre le pétrolier *Coral Sea* à son entrée dans la mer Rouge, le 11 juin, constitue une intervention déplorable et contraire aux règlements touchant la marine marchande. Le gouvernement canadien appuie entièrement la position du secrétaire général des Nations Unies voulant que de tels actes portés contre un navire de la marine marchande soient condamnés parce qu'ils représentent une menace inadmissible pour les communications internationales.

* * *

LES POSTES

MONTREAL—LE RÈGLEMENT POSSIBLE DU CONFLIT AVEC LES ANCIENS EMPLOYÉS DE G. LAPALME INC.

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

On rapporte que le gouvernement, ainsi que le syndicat représentant les «gars de Lapalme» s'apprêtent à en venir à un règlement qui satisferait les parties en cause. Je voudrais savoir si cette nouvelle est fondée et quels seront les termes de ce règlement.

M. l'Orateur: La question ne devrait pas être posée en ces termes. L'honorable député invite le ministre à confirmer ou à infirmer une rumeur ou une nouvelle. Nous pouvons considérer que la question a été posée directement, et le ministre pourrait peut-être y répondre.

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je peux uniquement dire que j'ai eu des rencontres privées avec MM. Parent et Pépin, de la CSN, à leur demande. J'ai répondu à une foule de questions sur le service du transport du courrier à Montréal, ainsi que sur les offres faites antérieurement par le gouvernement et la CSN.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA QUESTION DE LA PUBLICATION DES DONNÉES RELATIVES À L'EMPLOI D'ÉTUDIANTS

[Traduction]

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'il a étudié la déclaration du député de Gander-Twillingate concernant les directives adressées aux bureaux de la main-d'œuvre leur interdisant de communiquer des renseignements sur le placement des étudiants.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur. Ces directives sont les mêmes que celles données l'année dernière pour signaler qu'à cause des difficultés d'utilisation des statistiques existantes dans les bureaux d'embauche des étudiants, les bureaux de la Main-d'œuvre devraient dire aux personnes qui demandent des renseignements pourquoi on ne peut s'y fier et qu'ils n'indiquent rien de plus que les activités du bureau et ne servent en fait qu'à cette fin. Inutile de dire que si ces renseignements étaient nécessaires dans un but utile, nous serions heureux de les communiquer.

M. Alexander: Quoi qu'il en soit, le ministre peut-il nous donner l'assurance que, compte tenu du risque que ces gens courront en s'adressant aux bureaux de la main-d'œuvre, ces renseignements leur seront communiqués?

L'hon. M. Lang: La difficulté est qu'il ne s'agit pas d'un risque pour l'utilisateur des renseignements mais plutôt du risque qu'il y a d'obtenir des renseignements erronés. Ainsi que nous l'avons fait l'année dernière, nous établirons un rapport à la fin du programme, rapport qui sera fondé sur une étude complète de ce dernier et exposera en détail les inscriptions, les réalisations et également la situation générale de l'emploi des étudiants pendant l'été.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il plus précisément si des rapports hebdomadaires ou mensuels sont publiés au sujet des bureaux des étudiants, afin que le public et la presse puissent obtenir, fût-ce même de façon réglementée, des renseignements sur la nature du problème de l'emploi des étudiants?

L'hon. M. Lang: Je reçois régulièrement des rapports sur l'activité des bureaux, c'est-à-dire sur le nombre d'inscriptions et d'étudiants placés au pays. Ainsi, le dernier dont j'ai pris connaissance indiquait que le nombre d'étudiants placés et d'inscriptions dépassait de quelque 50 p. 100 celui de l'an dernier à pareille date. Ces comparaisons sont très difficiles à établir, car une foule d'éléments entrent en jeu, mais je vais sûrement voir à fournir ce genre de renseignements de façon régulière.

M. Lundrigan: Le ministre nous dirait-il s'il donnera suite au vœu qui lui a été exprimé aujourd'hui de faire publier de meilleures directives, pour nous permettre d'obtenir ce genre de renseignements et pour que le